

Master Droit privé

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2012, Rectorat de Nantes. hceres-02041800

HAL Id: hceres-02041800 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041800v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters - Vague B

ACADEMIE: NANTES

RECTORAT DE NANTES

Etablissement : Institut Catholique d'Etudes Supérieures

Demande n° S3MA120003458

Domaine: Droit, économie, gestion

Mention: Droit public

Présentation de la mention

L'Institut Catholique d'Etudes Supérieures (ICES) propose une mention « Droit public » axée sur l'acquisition de connaissances approfondies en droit public interne et européen, ce qui à ce stade n'est pas original. Cette formation est orientée vers le domaine des collectivités publiques et de leurs organismes afin d'affirmer son caractère professionnalisant. Cette mention est composée d'une seule spécialité intitulée « Administration des collectivités territoriales », adaptée à l'objectif poursuivi. Elle s'inscrit logiquement comme un débouché de la licence en Droit proposé par l'institut sans être concurrencée par les deux autres mentions proposées, en « Droit privé » et en « Sciences politiques ». Les débouchés envisagés sont divers, la mention ayant vocation à permettre de préparer les concours d'entrée dans la fonction publique territoriale, de parvenir à des responsabilités de haut niveau pour les agents non titulaires, à des fonctions d'encadrement dans les organismes parapublics et à des emplois de conseil internes ou externes, notamment pour des entreprises liées à la décision publique, en France comme en Europe.



Effectifs constatés	NR
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

Appréciation globale :

La mention présentée par l'ICES s'inscrit dans l'offre présentée au sein de l'établissement aux titulaires de licences en Droit, AES (Administration économique et sociale) ou Sciences politiques. Elle est également destinée, en adéquation avec son caractère professionnalisant affirmé, aux agents territoriaux dans le cadre de la formation continue. On peut toutefois craindre une concurrence frontale avec les universités proches comme Nantes et un rayon d'action fort étroit, clairement positionné sur la Vendée avec peu d'attractivité sur une zone géographique plus étendue et peu d'ouverture au-delà de la région vendéenne. L'ouverture vers l'international que pratique l'ICES n'est d'ailleurs pas clairement définie au niveau de la mention. Toutefois, l'ancrage régional de la mention permet un bon adossement aux milieux socio-professionnels vendéens, lequel se traduit par une proportion importante d'intervenants professionnels dans l'équipe pédagogique et une politique des stages structurée veillant à l'insertion et au suivi du stagiaire dans le milieu professionnel choisi. L'organisation de la mention repose sur une structure



tubulaire avec une seule spécialité. La première année, qui privilégie les connaissances générales et théoriques, est consacrée au droit administratif et au droit public économique, et la seconde année est spécifiquement orientée vers les collectivités territoriales. La mention bénéficie d'un responsable et d'une équipe pédagogique reconnus et de liens avec les centres de recherches que son responsable dirige, l'un à l'Université d'Angers, le laboratoire Jean Bodin, l'autre dans le cadre de l'ICES, l'Institut Hannah Arendt. Il est cependant à déplorer que ce dernier centre, plus spécifiquement orienté vers les sciences politiques, n'apparaisse que peu en phase avec les objectifs poursuivis par la mention. De même, les liens avec d'autres écoles et instituts ne sont pas formalisés même si nombre d'enseignants de Nantes, Rennes et Angers assurent les enseignements de la mention. La collaboration annoncée avec l'ISFCT (Institut supérieur de formation aux collectivités territoriales) de Saint-Laurent sur Sèvre demeure prévisionnelle.

En ce qui concerne l'accueil et le suivi des étudiants, l'on peut apprécier, compte tenu de l'objectif poursuivi, le recrutement ouvert aussi bien aux titulaires de licences en Droit, AES et Sciences politiques que par validation des acquis pour les agents territoriaux ; toutefois, les modalités d'évaluation des étudiants sont imprécises et nul conseil de perfectionnement n'est prévu.

La mention est envisagée pour un effectif de 25 étudiants maximum, dont 5 en formation continue dont on ne peut estimer le réalisme. Quant à l'auto-évaluation présentée, elle est incomplète et donc dénuée de portée utile.

- Points forts :
 - Une visée professionnelle pertinente.
 - Une équipe pédagogique réputée.
 - Une politique de stage structurée.
- Points faibles :
 - Une faible attractivité.
 - Un effectif prévisionnel incertain.
 - Un manque d'ouverture.



Note de la mention (A+, A, B ou C): B

Recommandations pour l'établissement

L'organisation tubulaire peut paraître inadéquate compte tenu du caractère généraliste du M1. L'abandon de la langue étrangère en M2 pourrait s'avérer regrettable ainsi que le manque d'ouverture du diplôme tant en ce qui concerne les possibilités de réorientation des étudiants que la familiarisation de ces derniers aux systèmes étrangers.



Appréciation par spécialité

Administration des collectivités territoriales

• Présentation de la spécialité :

L'objectif de la spécialité est de former des agents territoriaux et des cadres d'organismes parapublics ainsi que des avocats spécialisés en droit des collectivités territoriales.

Indicateurs:

Effectifs constatés	NR
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Appréciation :

L'intérêt de la spécialité est d'opter pour une orientation professionnalisante dans un domaine bien défini et porteur. Elle bénéficie d'une équipe pédagogique réputée et d'un tissu socio-professionnel dense pour atteindre l'objectif ainsi fixé. Le choix des matières enseignées, l'intervention de professionnels et l'organisation structurée de stages vont également dans le même sens. Toutefois, elle porte les mêmes insuffisances que la mention, à savoir un repli régional risqué et une attractivité incertaine dans un environnement concurrentiel dense. En outre, si l'adossement à des centres de recherche réputés laisse espérer une possibilité de réorientation des étudiants vers la recherche, ce que n'exclurait pas le caractère très généraliste du M1, bien peu d'outils de formation sont mis à leur disposition.

Points forts :

- Des enseignements adaptés aux débouchés professionnels.
- Une équipe réputée.
- Une politique de stage structurée.

Points faibles :

- Absence d'enseignement de langue.
- Absence de formation à la recherche.
- Absence d'ouverture.



• Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Malgré l'orientation professionnalisante de la spécialité, des possibilités plus affirmées de réorientation, de poursuite en thèse et d'ouverture, notamment vers les systèmes européens étudiés en M1 seraient souhaitables. De même, l'apprentissage des langues étrangères devrait se poursuivre en M2.